



Pélussin, jeudi 29 août 2013

Monsieur le Président  
SCOT Sud Loire  
46 rue de la Télématique  
BP 50811  
42 952 SAINT ETIENNE cedex 1

Votre interlocuteur : Loïc DOLAT  
Objet : Avis sur le SCOT Sud Loire

Monsieur le Président,

Les membres des commissions « urbanisme et habitat » et « aménagement de l'espace » de la Communauté de Communes qui se sont réunis le 28 août 2013 ont lu avec intérêt le projet du SCOT Sud Loire que vous avez transmis par courrier daté du 21 juin 2013.

Cinq Communes de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sont limitrophes au SCOT Sud Loire soit près de 25 kilomètres. Cette frange de notre territoire constituant le cœur du Parc Naturel Régional du Pilat représente un secteur à enjeux importants pour nos deux territoires aussi bien en termes de paysage naturel qu'en termes de paysage urbanisé.

Les membres des commissions ont noté de nombreuses similitudes avec le SCOT approuvé des Rives du Rhône dont dépend la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ce qui permet une continuité et une proximité des enjeux.

Les membres des commissions ne formulent pas de remarques particulières sur le projet que vous avez transmis à la Communauté de Communes et émettent donc un avis favorable.

La Communauté de Communes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président

Hubert DUMAS

